

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Le pouvoir macroniste a la trouille

à en croire les 80 000 policiers et gendarmes déployés sur tout le territoire face au mouvement « Bloquons tout » du 10 septembre sans organisateur identifié ni déclaration officielle de manifestation. Même déploiement exceptionnel le 18 septembre pour la journée de lutte à l'appel de l'intersyndicale avec en plus 98 autorisations d'usage de drones de surveillance pour beaucoup déposées au dernier moment afin d'éviter les recours suspensifs. Partout, les rassemblements ont subi des nasses et des gazages intensifs voire des matraquages, frappant notamment des mineurs puisque les lycéens ont été parmi les plus mobilisés (150 blocages de lycées). Sans parler des violences faussement attribuées aux manifestants : les flics ont incendié à coups de grenades un restaurant aux Halles à Paris et un bus à Nantes.

Bilan de la répression à Paris : le 10/09, 280 interpellations, 183 GAV, 15 « alternatives au poursuite », 15 procès (majorité à venir), 20 « alternatives aux poursuites » [voir <https://rajcollective.noblogs.org/files/2023/04/Avertissementpenal-V2-avr2023-RVlivret.pdf>] en général amendes (conseils pour les contester <https://paris-luttes.info/contre-la-matraque-financiere-15653>) ; le 18/09, 75 interpellations et 10 procès 2 relaxes, une personne 4 mois de prison ferme avec mandat de dépôt, une autre 3 mois avec sursis, la dernière avec 100 jours amende, le procès du reste des personnes est remis à plus tard.

Ailleurs, comme à Lyon, la répression a commencé avant même la journée du 10, comme pour Sébastien, militant et syndicaliste, décrit par les renseignements territoriaux comme un « élément incontournable au sein des différents mouvements protestataires lyonnais », qui a été interpellé le 9 au soir à son domicile et mis en GAV 48 h. D'abord soupçonné d'avoir déposé une bouteille remplie de liquide inflammable près d'une place où devait se tenir un blocage le lendemain, il est sorti accusé d'avoir refusé de donner son code d'ordinateur aux flics qui ont perquisitionné son domicile.

De très nombreuses violences sur les manifestants dont les images sont à voir sur le site violencespolicières.fr.

Révoltes suite à la mort de Nahel : une vengeance policière sans fin ?

Dans une note de février 24 (révélée en juillet par le journal *Libération*) le préfet de Paris Nunez a émis « *un avis particulièrement favorable* » pour la demande de « *mutation dans l'intérêt du service* » déposée par Florian M, le brigadier qui a tué Nahel en juin 23. Il s'agit d'une mesure dérogatoire étant donné sa mise en cause judiciaire pour homicide volontaire et sa suspension « *à plein traitement* » (après une détention provisoire de 6 mois) en attente de son procès en Cour d'assises qui devrait avoir lieu en 2026. Ce soutien de ses supérieurs s'est exprimé une semaine après le terme de l'enquête administrative de l'IGPN qui recommandait pourtant un conseil de discipline « *sur ce qui apparaît comme étant, matériellement, un usage disproportionné de l'arme de service* ». Et bien non, loin d'être sanctionné, le brigadier Florian M. a bien été muté « selon son souhait » au Pays Basque où il sévit aujourd'hui.

L'homme qui a finalement décidé de passer outre la sanction et de le récompenser c'est Louis Laugier, directeur général de la police nationale. Le même n'a toujours pas validé les conclusions pourtant très claires de l'enquête visant les 4 flics qui ont fracassé l'arrière du crâne de Hédi d'un tir de LBD puis l'on tabassé en juillet 23 à Marseille dans le contexte des révoltes qui ont suivi la mort de Nahel, et leur cheffe Virginie G. qui a assisté aux violences sans rien faire. Pour ces 5 individus l'IGPN a conclu à la nécessité d'un conseil de discipline, estimant dans son rapport que leurs actes relevaient d'une « atteinte notoire » portée « au crédit et au renom de la police nationale ». Sur le plan judiciaire, les 4 flics tabasseurs sont mis en examen pour « *violences policières aggravées* » et suspendus (« *à plein traitement* »). Mais rien ne se passe, le ministère de l'intérieur n'a toujours pas donné suite, pour lui « l'enquête suit son cours »... comme la volonté de vengeance.

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°224 du 2 octobre 2025

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Macron choisit ses Juifs

« *C'est moi qui vous dis qui est juif* » - déclarait le maréchal Goering, ce criminel nazi proche compagnon d'Hitler. Et alors, vous dites-vous, en quoi ça nous concerne ?

L'action du pouvoir obéit à la logique suivante : « *Qui est le bon juif ? c'est moi qui le dis* ». Pour le pouvoir macroniste, les mauvais juifs sont aujourd'hui les juifs antisionistes. Vous ne croyez le pas ? Pourtant, le domicile du directeur de publication du site de l'Union des Juifs français pour la Paix (UJFP) a été perquisitionné le 11 septembre. Des documents ont été saisis. Cerise sur le gâteau, la banque de « gauche », le Crédit Coopératif a clôturé leur compte. L'UJFP lutte depuis des dizaines d'années pour soutenir le combat contre le colonialisme de l'État sioniste. Ces derniers temps encore c'est une composante active et combative de la lutte contre le génocide à Gaza. Pour cette raison une organisation juive sioniste l'accuse d'apologie du terrorisme. Elle est traitée comme une organisation de « mauvais juifs ».

Alors que Netanyahu, objet d'un mandat d'arrêt international de la CPI pour crime de guerre et crime contre l'humanité est pour Macron un « bon » juif. La preuve : son avion

a pu traverser, sans être intercepté, l'espace aérien français.

Macron vient de reconnaître l'État palestinien. Qu'est-ce qu'on veut de plus ? Que la France arrête de soutenir l'État sioniste, que les armes de fabrication française ne participent plus au génocide à Gaza.

Une preuve de plus de l'hypocrisie : une semaine avant cette reconnaissance, un avion de la compagnie israélienne El Al a décollé de Roissy avec une cargaison de pièces électroniques de fabrication française destinées à l'armée de l'air israélienne. Cet envoi n'est que le dernier d'une longue série. Déjà le 5 juin les dockers de la CGT à Fosse-sur-Mer ont empêché le chargement de 14 tonnes de pièces pour mitrailleuse.

Un autre exemple ? Le 19 septembre, à Roissy, la police des frontières a refusé l'entrée de plusieurs palestinien(ne)s en les enfermant en zone d'attente dans le but de les refouler. Une mère et sa fille de 11 ans enfermées sont empêchées de rejoindre leur famille accueillie en Belgique et sont en garde à vue. Tous risquent le renvoi vers l'horreur du génocide ou, s'ils refusent, une condamnation en prison en France.

... suite en p. 2 >

Macron déclare lancer une bataille contre l'antisémitisme et reconnaître le droit des palestiniens à la vie. D'accord, mais faut-il encore qu'il balaie devant sa propre porte. Qu'il cesse de persécuter l'UJFP et tous ceux qui, juifs ou non, se mettent du côté de la résistance du peuple palestinien. Qu'il cesse de soutenir Israël dans son effort de guerre et sanctionne réellement les responsables de l'Etat israélien qui veulent faire disparaître le peuple palestinien.

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Les procès des mutilateurs de GJ

Face à la détermination des gilets jaunes le gouvernement a choisi il y a 7 ans la voie de la répression brutale validée par la doctrine assumée par le préfet Lallement et les donneurs d'ordre qui comme le directeur adjoint de la DOPC exhortait ses troupes à «*impacter fort sur les groupes de Gilets jaunes*» et à «*les mettre minables*». Résultat : de nombreux manifestants mutilés suite à des tirs de grenades ou de LBD. En septembre dernier, plusieurs procès sont finalement revenus sur ces événements.

Le 11, s'est tenue l'audience du CRS poursuivi pour violences involontaires ayant, le 24 novembre 2018 blessé gravement 3 personnes dont Gabriel P. qui a dû être amputé de trois doigts après qu'une grenade explosive GLI-F4 lui ait explosé la main. Il se trouvait alors «*au milieu d'un groupe totalement pacifique*», et «*il n'y avait, à ce moment-là et à cet endroit précis, aucun affrontement qui aurait justifié l'usage d'une arme mutilante*», comme le souligne son avocat. Un procès a la demande du seul juge d'instruction, à contre-pied du non-lieu réclamé le parquet et l'IGPN. Le 16, c'est l'auteur du tir de LBD qui a atteint David D. à la tête le 1^{er} décembre 2018, entraînant de graves fractures au visage et à la mâchoire, qui est poursuivi. Lors de l'audience le policier qui a tiré

à 55 reprises dans la même journée, se définissant comme «*patriote*», a expliqué avoir délibérément tiré sans sommation et visé David, «*pour faire peur aux autres*», car selon lui, le LBD a un «*impact psychologique très fort*» sur les manifestants.

Le 18 septembre une audience en appel devait valider ou non la décision du juge d'instruction de poursuivre le CRS qui a éborgné Manu C. suite à un tir tendu de grenade lacrymo le 16 novembre 2019. Le procureur a demandé la relaxe...

L'enquête par le vide

Le 19 septembre 2020 à Villeurbanne (Rhône), un scooter poursuivi par la police a fini dans un mur. Un bus lâche ses passagers au milieu de tout ça. Parmi eux se trouve Abdelkader 14 ans et deux copains qui prennent la direction du parc pour se mettre à l'abri. Alors qu'il fait le mur l'adolescent est interpellé. Il expliquera avoir été frappé à la bouche par un policier armé d'une bonbonne lacrymogène. Le gaz se repend, il se souvient avoir reçu encore un coup avant de s'évanouir. Dans une inversion des rôles il est accusé de «*rébellion en réunion avec arme*» et «*provocation directe à la rébellion*». Faits pour lesquels il est relaxé, mais sa plainte à lui sera classée sans suite. L'enquête est pour ainsi dire nulle et il faudra que la victime, avec ses avocats, convoque au tribunal le policier par voie de citation directe, pour qu'il y ait une audience.

<https://www.flagrant-deni.fr/proces-du-policier-b-lenquete-a-trous-de-la-cellule-deontologie-2-2/>

Le 18 mars 2024, à Thiais (Val-de-Marne) des policiers à moto de la Brav-M procèdent à un contrôle routier. Sous prétexte d'une palpation de sécurité un agent «*pince très fortement*» les parties génitales d'Abdel B., 41 ans. Une agression sexuelle qui a de graves conséquences : il est aujourd'hui reconnu comme travailleur handicapé. Là encore l'enquête judiciaire, sans réelles investigations, se termine par un classement sans suite. Les vidéos ne sont pas visionnées, pas même saisies, aucune audition dans un cadre judiciaire : le démenti des agents en interne suffit.

Le pistolet à impulsion électrique tue

Cet été 4 policiers ont été mis en examen pour «*violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner par personne dépositaire de l'autorité publique*». En janvier 2024 Kyllian Samathi perdait la vie après l'intervention de la police dans la supérette où il était employé (voir RE215). Pas moins de 18 flics étaient intervenus dont 6 avait fait usage de leur pistolet à impulsion électrique, une douzaine de décharges. Le jeune homme de trente ans, tombé dans le coma après deux arrêts cardio-respiratoires, est décédé. Le rapport médico-légal fait le lien entre l'usage répété du taser et le décès. Le gérant de la supérette affirme ne pas avoir appelé la police, Kyllian n'était ni «*agressif*» ni «*alcoolisé*», confirmé par d'autres témoins qui parlent de passage à tabac...

Parechocage

En avril 2023, la poursuite de 3 adolescents de 13 14 et 17 ans, rentrant chez eux sur un scooter, par une patrouille de police en voiture, s'achèvera avec le parechocage du deux-roues : 3 enfants sur le macadam, ayant frôlé la mort avec les séquelles post-traumatiques que cela implique (voir RE 211). Cette fois la version mensongère des policiers n'a pas été retenue par le parquet qui demande des poursuites pour «*violences avec arme, par personne dépositaire de l'autorité publique*» et «*faux en écriture publique*» à l'encontre du policier au volant. C'est qu'il y avait une demi douzaine de témoins.

Les migrants à la merci de l'État français

En juillet le Conseil Constitutionnel a censuré l'article L. 773-11 du code de justice administrative issu de la loi immigration qui entendait juger des personnes en secret, à huis-clos et sans communication des éléments aux parties, avec toujours le même prétexte de lutte contre le terrorisme. Cette mesure dérogatoire aurait permis par exemple de refuser ou retirer des titres de séjour, le statut de réfugié, la nationalité française, d'assigner à résidence, de dissoudre des associations, de fermer des lieux de culte en se fondant sur un dossier dont la personne concernée

ignore tout l'empêchant de se défendre d'aucune manière. Tout le contraire du côté du Conseil d'État qui par un arrêt datant également de juillet et sans aucun égard pour les droits de l'enfant a rejeté le recours des associations contre un décret du 22 décembre 2023 qui autorise les services de l'ASE – et les associations sous-traitantes – à contester sur base de critères subjectifs la minorité des jeunes migrants à la rue se présentant pour recevoir une aide, quand bien même les documents en leur possession établissent leur date de naissance. En juillet encore, Macron en visite d'État à Londres a signé un accord avec le Royaume Uni prévoyant l'application du principe «*one to one*» qui permettra l'échange de personnes migrantes entre les deux pays, comme de vulgaires marchandises. Il faut dire que le RU imagine depuis quelques années des stratagèmes plus inhumains les uns que les autres pour s'en prendre aux migrants qui traversent la manche (projet de «*machines à vague*» pour repousser les embarcations, possibilité envisagée de parquer les personnes à bord de navires inutilisés en haute mer ou encore de les envoyer au Rwanda...) : Macron a trouvé un maître de qui s'inspirer...



Continuons de jouer collectif !

Deux soirées de soutien à la Legal Team
Paris IDF de la Coordination antirépression :
le 12 octobre 2025 au Centre International

de Culture Populaire à Paris et le 1^{er} novembre 2025 à la Parole Errante à Montreuil. Et aussi la cagnotte en ligne : <http://kutt.it/stoprep>

Georges Ibrahim Abdallah enfin libre

Après 41 ans de détention en France, le militant est sorti de prison le 25 juillet dernier. Libérable depuis 1999, il aura fallu 12 demandes pour aboutir... sous condition, aussitôt libéré il a été expulsé de France vers le Liban, son pays d'origine.

<http://resistons.lautre.net/>
Retrouvez tous les anciens bulletins du réseau